

Lettre d'information

Numéro 2/2021



SESSION PLENIERE DE JUILLET 2021

Page 2

La 127e session plénière a eu lieu les 2-3 juillet 2021 sous une forme hybride : en partie à Venise et en ligne.

La Commission a adopté un nombre sans précédent d'avis (14), a approuvé un mémorandum à l'attention du Comité des Ministres et une compilation de ses rapports et avis et a également adopté son rapport annuel d'activités 2020.

La Commission a décidé de tenir la 128e session plénière les 15-16 octobre 2021 à Venise et en ligne.

EVENEMENTS RECENTS

Page 3

Vous pourrez prendre connaissance en bref d'événements récents qui ont trait aux domaines d'actions suivants :

- assistance constitutionnelle;
- élections, référendums et partis politiques;
- justice constitutionnelle;
- politiques de voisinage.

TRAVAUX EN COURS

Pages 4 - 5

Déjà en septembre 2021, le nombre de demandes d'avis avait presque doublé par rapport au nombre total d'avis adoptés en 2020.

Informations sur les principales opinions à venir, déclarations, publications et plus encore.



127^{ème} SESSION PLÉNIÈRE DE
LA COMMISSION DE VENISE
DU CONSEIL DE L'EUROPE
-
PRINCIPALES DÉCISIONS

Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista - la 127^e session plénière de la Commission de Venise a eu lieu les 2-3 juillet 2021 à Venise et en ligne. La Commission, entre autres :

✚ a adopté les avis sur :

- [le projet de loi sur la prévention des conflits d'intérêts dans les institutions de Bosnie-Herzégovine](#) ;
- [les amendements constitutionnels adoptés par le parlement hongrois en décembre 2020](#) ;
- [la compatibilité avec les normes internationales des droits humains d'une série de projets de loi présentés à la Douma d'Etat russe entre le 10 et le 23 novembre 2020, pour amender les lois affectant les « agents étrangers »](#) ;
- [la compatibilité avec les normes internationales des droits de l'homme de la loi no. 7262 de la Turquie sur la prévention du financement de la prolifération des armes de destruction massive](#),
- [le projet de loi pour le démantèlement de la section d'enquête sur les infractions commises au sein du système judiciaire de Roumanie](#).

✚ a approuvé les avis urgents suivants sur :

- [le projet de loi modifiant les dispositions du Code des infractions administratives et du Code pénal ukrainien relatives à la responsabilité des agents publics pour déclaration de patrimoine inexacte \(projet de loi n° 4651\)](#), émis conjointement avec la DGI le 6 mai 2021 ; [le projet de loi portant modification de certains actes législatifs de l'Ukraine concernant la procédure d'élection \(de nomination\) des membres du Conseil supérieur de la justice \(CSJ\) et les activités des inspecteurs disciplinaires du CSJ \(projet de loi n° 5068\)](#), publié le 5 mai 2021 conjointement avec la DGI ;
- [les projets d'amendements au Code électoral et à la législation connexe de l'Arménie](#), publiés conjointement avec l'OSCE/BIDDH le 21 avril 2021 ;
- [le projet d'amendements au Code électoral de Géorgie](#), publié conjointement avec l'OSCE/BIDDH le 30 avril 2021 ; [le projet révisé d'amendements au Code électoral de Géorgie](#), publié conjointement avec l'OSCE/BIDDH le 18 juin 2021 ;
- [la loi organique sur les tribunaux communs de Géorgie](#), promulguée le 28 avril 2021 ;
- [la réforme des exigences de procès équitable en ce qui concerne les amendes administratives substantielles à Malte](#), promulguée le 1er juin 2021 ;
- [le projet révisé d'amendements à la loi sur le ministère public du Monténégro](#), publié le 10 mai 2021.

✚ a élu les sept membres du **Comité des Sages** et a invité tous les membres intéressés à se porter candidats aux élections aux postes de la Commission qui se tiendront en décembre 2021 à prendre contact avec les Sages.

[Toutes les décisions de la session plénière du juillet 2021](#)

EVENEMENTS RECENTS

Assistance constitutionnelle



SERBIE - Réforme constitutionnelle, réunion en ligne avec le groupe de travail de l'Assemblée nationale – 20/07/2021

Dans le cadre de la préparation de l'évaluation de la réforme constitutionnelle en Serbie et à la suite de 2 demandes d'avis de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Président de l'Assemblée nationale de Serbie, une délégation de la Commission s'est réunie (en ligne) avec le groupe de travail du parlement de Serbie le 20 juillet 2021 pour discuter des amendements proposés.

Elections, référendums et partis politiques



FEDERATION DE RUSSIE - Élections législatives - Assistance juridique à la mission de l'APCE - 17-19/09/2021

Moscou – Les représentants de la Commission de Venise ont accompagné la mission d'évaluation du processus électoral de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) afin de la conseiller sur le cadre juridique des élections législatives de 17-19 septembre 2021 en Fédération de Russie.

Politiques de voisinage



Modernisation de l'administration publique dans le sud de la Méditerranée - UniDem Campus Med - 6ème réunion de coordination - 27/05/2021

La 6ème réunion de coordination du projet UniDem pour le sud de la Méditerranée a réuni les coordinateurs représentant l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine* et la Tunisie afin de faire le point sur les séminaires UniDem Med de 2020 et de discuter des priorités en matière de modernisation de l'administration publique ainsi que les séminaires UniDem en 2021.

Justice constitutionnelle



19e réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle (CMJC) – 23/09/2021

Sofia/Strasbourg (en ligne) - La 19e réunion sur la justice constitutionnelle de la Commission de Venise (CMJC), qui devait être accueillie par la Cour constitutionnelle de Bulgarie s'est tenu entièrement en ligne le 23 septembre 2021 à cause de la pandémie du COVID-19.

► [Projet d'ordre du jour annoté](#)

Travaux en cours

Déjà en septembre 2021, le nombre de demandes d'avis avait presque doublé par rapport au nombre total d'avis adoptés en 2020.

- [Avis et études en cours](#)
- [Evénements à venir](#)



128e session plénière - 15-16/10/2021

La Commission de Venise tiendra sa 3e session plénière de l'année dans un format hybride. La Commission devrait adopter un mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle d'Albanie concernant la validité des élections locales du 30 juin 2019, un avis sur les projets d'amendements constitutionnels en Serbie, un avis sur la protection juridique des citoyens aux Pays-Bas et un avis sur l'éventuelle exclusion du médiateur parlementaire et commissaire des services de santé de l'« espace sûr » prévu par le Health and Care Bill du Royaume-Uni. D'autres avis sur l'Arménie, la Hongrie (3), la Macédoine du Nord, la République slovaque et l'Ukraine sont également à l'ordre du jour.

[Ordre du jour annoté de la session plénière d'octobre 2021](#)



Comité des Ministres du Conseil de l'Europe - Présentation du Rapport annuel de la Commission de Venise des activités en 2020 - 08/09/2021

Conseil de l'Europe, Strasbourg - La Vice-Présidente de la Commission de Venise, Mme Claire Bazy Malaurie, a présenté le rapport annuel 2020 des activités de la Commission au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La présentation a été suivie d'un échange de vues avec les Ambassadeurs des États membres et observateurs du Conseil de l'Europe.

- [Allocution de la Vice-Présidente Bazy Malaurie](#)
- [Rapport annuel de la Commission de Venise des activités 2020](#)



Bulletin électronique sur la jurisprudence constitutionnelle: numéro 3/2020 - 25/05/2021

La Commission de Venise a le plaisir d'annoncer la publication du numéro 3/2020 de son e-Bulletin sur la jurisprudence constitutionnelle, y figurent un [certain nombre de cas intéressants relatifs au Covid-19](#). L'e-Bulletin rend compte trois fois par an de la jurisprudence de cours constitutionnelles et juridictions équivalentes en Europe et au-delà, y compris la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.



Avis urgents émis et nouvelles demandes

Le 24/09/2021, la Commission a rendu son [avis urgent](#) sur le projet de loi sur le référendum et l'initiative populaire de la **Serbie**. En septembre 2021 La Commission a reçu les **demandes d'avis** suivantes :

- **Liban** – le projet de loi modifiant le décret-loi no. 150/1983 sur l'Organisation du pouvoir judiciaire - ministre de la Justice – 6/09/2021
- **Ukraine** - le projet de loi « La prévention des menaces à la sécurité nationale liées à l'influence excessive de personnes ayant un poids économique ou politique significatif dans la vie sociale (oligarques) » - Président de la Verkhovna Rada – 10/09/2021
- **Chypre** - la procédure de nomination des membres du pouvoir judiciaire - la ministre de la Justice et de l'Ordre public de Chypre – 22/09/2021
- **République de Moldova** - la compatibilité des récents amendements législatifs à la loi sur le ministère public avec les normes internationales – Procureur général et Présidente du Conseil supérieur des procureurs – 23/09/2021
- **Kazakhstan** - projet de loi "sur le Commissaire aux droits de l'homme de la République du Kazakhstan" et trois projets de loi l'accompagnant - Vice-président du Sénat – 23/09/2021
- **Hongrie** - la compatibilité avec les normes internationales des droits de l'homme de la loi LXXIX de 2021 promulguée par le Parlement hongrois le 15 juin 2021, notamment lorsqu'elle modifie les lois suivantes : loi XXXI de 1997, loi XLVIII de 2008, loi CLXXXV de 2010, loi CCXI de 2011 et la loi CXC de 2011, et notamment en ce qui concerne son impact sur la liberté de recevoir et de répandre des informations sur des sujets traitant de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et sur d'autres droits et libertés des personnes LGBTI.

TUNISIE - L'état d'exception - Déclaration du Président de la Commission de Venise - 26/08/2021

Strasbourg, Conseil de l'Europe - "Depuis la déclaration de l'état d'exception le 25 juillet 2021, le Président de la Tunisie concentre dans ses mains les pouvoirs législatif, exécutif et, partiellement, judiciaire. La Tunisie n'a pas de cour constitutionnelle.

La Tunisie est confrontée à une crise très profonde, provoquée d'une part par les difficultés de gestion de la pandémie et d'autre part par les difficultés de fonctionnement des institutions de l'Etat et par le niveau très élevé de corruption.



La Tunisie est confrontée à une crise très profonde, provoquée d'une part par les difficultés de gestion de la pandémie et d'autre part par les difficultés de fonctionnement des institutions de l'Etat et par le niveau très élevé de corruption. Une large partie du peuple tunisien a manifesté son refus d'accepter que cette situation se prolonge et a demandé qu'une solution soit trouvée rapidement. Je soutiens fermement ces aspirations légitimes et fondamentales du peuple tunisien. Depuis la révolution en 2011, la Commission de Venise a accompagné la Tunisie dans la recherche d'un nouveau départ, à partir de la préparation d'une constitution démocratique.

[Texte complet de la déclaration](#)